



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

**Sortir de l'esclavage : Europe du Sud et Amériques, XIV^e-XIX^e siècles / Sous la direction de Dominique Rogers et Boris Lesueur
éd. Karthala/CIRESC, 2018
Cote : 62.118**

Il s'agit ici d'un premier volume relatant les contributions à un colloque du programme européen «Affranchis et descendants d'affranchis dans le monde atlantique...du XIV^e au XIX^e siècle : statuts juridiques, insertions sociales et identités culturelles». Un autre ouvrage est annoncé, également issu de ce programme, « Libres après les abolitions ? Statuts et identités aux Amériques et en Afrique ».

Par pure coïncidence, le rédacteur de la présente note de lecture vient d'en terminer une autre, relative à « L'esclavage : quel impact sur la psychologie des populations ? », ouvrage collectif résultant également d'un colloque sur des thèmes voisins. Sauf lecture inattentive, aucun de ces deux ouvrages ne fait référence l'un à l'autre.

Laissons-là ces constats, même s'ils peuvent poser question quant aux éventuels relations ou échanges entre les deux équipes.

Dix contributeurs, y compris les co-directeurs, s'expriment ici. Directement en français ou traduits notamment du portugais, de l'italien ou de l'espagnol. D'après les brèves notices à leurs noms en fin d'ouvrage, ils sont des spécialistes de l'esclavage en Europe, au Brésil, dans les Caraïbes... On notera au passage que la 4^{ème} de couverture double ce nombre pour parler d'une vingtaine de « chercheurs, spécialistes des questions d'esclavage », formule à tout le moins ambiguë...

L'ouvrage se décompose en deux grandes parties géographiques, l'Europe et la Méditerranée d'une part, les Amériques de l'autre. Dans les deux cas, comme le rappellent le titre et l'annonce d'un prochain ouvrage, les contributeurs traitent des modalités de sortie de l'esclavage avant les abolitions générales du courant du XIX^e siècle.

Par exemple, du cas de ces « sorties » à Barcelone, du XIV^e au XV^e siècle, selon quels normes et rites ; ou encore, une fort intéressante monographie sur les esclavages de course, ou de piraterie, pratiqués pendant longtemps par les chrétiens ou les « mahométans » relevant plus ou moins de l'empire ottoman. On découvre à la lecture de ces monographies, si par hasard le lecteur l'ignorait, la non condamnation ou plutôt la légitimité en pays chrétiens de l'esclavage, parce qu'il relève du *jus gentium*. Mais aussi parce « qu'on soit libre ou esclave, nous sommes tous égaux dans le Christ ».

¹ 



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

Une monographie traite des modalités, en France, de ces « sorties ». Depuis fort longtemps, l'esclavage n'était pas toléré dans le royaume. Relevons au passage que d'autres formes de servitudes y existaient, ce qui n'est pas mentionné par la contribution concernée. Mais l'on note à ce propos les ambiguïtés de la situation de « libres » dans le royaume : à côté de familles de couleur bien intégrées dans la société de leur temps, voire puissantes économiquement, une méfiance non exprimée se perpétue tout au long de deux siècles : d'une part, comment traiter des esclaves accompagnant leurs maîtres issus d'Outre-Atlantique, tolérés seulement pour un court séjour ? Et comment traiter d'une population de couleur visible au-delà de ses faibles effectifs mais justement visible, d'où la tentation d'un racisme prôné par des Labat et autres théoriciens de la hiérarchie des races ?

La seconde partie traite d'une autre sorte de « libres de couleur » dans un contexte économique et sociologique fort différent, puisque par définition, les affranchis le sont d'un esclavage « de plantation » résultant de la traite négrière dans laquelle bien des ports français sont à leur grand bénéfice impliqués et dont ils tirent prospérité.

L'ouvrage n'est pas destiné au lecteur de salon. Il décrit une recherche en marche, sur archives notamment (dans les registres de baptême par exemple). De ce point de vue, il intéressera le lecteur curieux de l'avancement de la recherche, de ses méthodes.

La simplification trop souvent tolérée des mécanismes de la traite néglige en effet la complexité des esclavages, leur ancienneté dans bien des sociétés des temps dits modernes (à partir de la Renaissance), y compris européennes.

On regrettera l'absence de tout appareil critique utile pour ce genre de publication : pas de bibliographie, pas d'index de noms... Néanmoins, dans la très abondante littérature des dernières décennies sur et à propos des mécanismes de servitudes diverses, l'ouvrage sous revue marque une étape d'un travail en train de se faire.

Jean Nemo